Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-251_40-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DVM/DFC/25/144 - CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS) – SECTION DE FONCTIONNEMENT-ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

0 4 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-251_40-DE

DELIBERATION N°DVM/DFC/25/144

CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS) – SECTION DE FONCTIONNEMENT-ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Afin de permettre au Centre Communal d'Actions Sociales de pouvoir engager ses activités courantes dès le début de l'année 2026 telles que les prestations liées à la Petite Enfance (Centres de Loisirs Sans Hébergement, crèches et micro-crèches), à l'aide à la personne (amélioration de l'habitat et autres aides) ainsi que les frais généraux de l'établissement, il convient de voter une avance sur la subvention 2026.

Ainsi, je vous propose d'attribuer au CCAS une avance de subvention d'un montant de 1 000 000 euros au titre de l'année 2026.

Les montants définitifs à accorder au CCAS pour l'année prochaine seront arrêtés lors de l'examen du Budget Primitif de 2026.

L'avance financière de 1 000 000 euros sera déduite du montant de la subvention de fonctionnement définitive fixée pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une avance sur subvention d'un montant de 1 000 000 euros pour permettre au CCAS de couvrir ses charges et assurer la continuité de l'action sociale sur le premier quadrimestre 2026 ;
- De fixer par voie de convention les modalités de versement de l'avance sur la subvention de fonctionnement au titre de 2026 ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'adjoint délégué aux finances à signer tous les documents y afférents ;
- Et d'imputer les dépenses sur le budget de l'année 2026.

La Commission des Affaires Générales, Finances, Economie et Développement, réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Richard NIRLO